

**DÉPARTEMENT
des
ALPES MARITIMES**

**EXTRAIT du REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE
DE LA COMMUNE DE GATTIERES**

NOMBRE DE MEMBRES			SÉANCE DU 1er MARS 2024
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Premier mars deux mille vingt quatre à dix-sept heures trente
17	11	11	

Transmis à la Sous Préfecture de Grasse le :	Sous la présidence de Madame CAPRINI Josette, Vice-Présidente du Bureau D'Aide Sociale
Affiché en Mairie le :	

Etaient présents :

Mesdames CAPRINI, GIUJUZZA-NAVELLO, FERRARO,
ROCHEREAU, CARDOT LECCIA, CAVALLO, JOURDANET,
PASSERON, DEMORO, NERINI-BACCIALON, Monsieur BONELLI.

Représentées :

Mesdames DEBONO CRASTES.

Absentes :

Mesdames GUIT-NICOL, MOIREAU, ODDO, GREC-MERESSE.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU RECEVEUR MUNICIPAL

Madame CAPRINI expose :

Je vous informe que le compte de gestion 2023 présenté par le Receveur Municipal est conforme au Compte Administratif 2023 du CCAS.

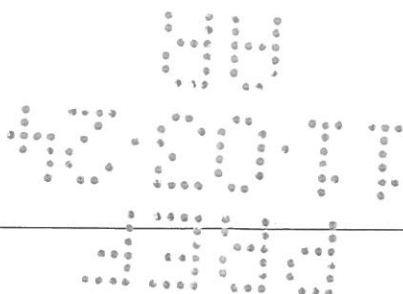
- Après m'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif ;

- Après m'être assurée que le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qui lui ont été prescrites de passer dans ces écritures.

1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

⇒ Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de ma part.



Il est proposé au conseil d'administration du CCAS d'approuver le Compte de gestion 2023 du budget du CCAS dressé par le Receveur Municipal.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration à l'unanimité des membres présents approuvent le compte de gestion exercice 2023 du budget du CCAS dressé par le receveur municipal

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme

La secrétaire de séance



La Vice - Présidente
Mme CAPRINI Josette



CCAS
2023